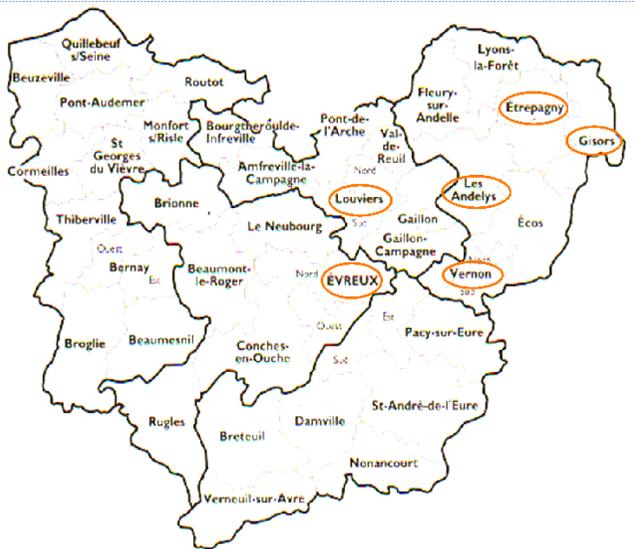


Activité développée sur Vernon, Evreux, Louviers, Gisors, Etrépy, Les Andelys



Nos médiateurs familiaux

Alexandra BRIAND
 Coordinatrice du Service
 Médiatrice familiale diplômée d'état
 Thérapeute familiale

Frédéric PENANT
 Médiateur familial diplômé d'état
 Thérapeute familial

Adeline TAILLANDIER
 Médiatrice familiale diplômée d'état
 Art thérapeute

Les tarifs

Médiation familiale – Barème national à compter du 03 avril 2018

Revenus mensuels (R)	Base tarifaire séance/personne	Plancher et plafond pour chaque tranche de revenus
R<RSA socle	2€	2€
RSA socle<R<Smic	5€	5€
Smic<R<1550€	5€ + 0.3% R	de 8€ à 10€
1551<R<2000€	5€ + 0.5% R	de 13€ à 15€
2001<R<2500€	5€ + 0.8% R	de 21€ à 25€
2501<R<3800€	5€ + 1.2% R	de 32€ à 51€
3800<R<5300€	5€ + 1.5% R	de 62€ à 85€
R>5301€	5€ + 1.8% R	de 100€ à de 131€ maximum

Les montants résultant du calcul de la participation familiale sont arrondis à l'euro le plus proche.

La participation financière ne s'applique pas à l'entretien d'information dont le principe de gratuité a été retenue pour permettre aux personnes de s'engager en toute connaissance du processus de médiation familiale.

S'agissant des autres entretiens, la participation financière est applicable par séance et par personne.

Nos partenaires



Siège Social & Administratif
Direction Générale
 Quartier « Les Blanchères »
 40 rue Louise Damasse - CS 30801
 27207 Vernon cedex
Tél. 02 32 64 35 70
 E-mail : siege.asso@lesfontaines.fr
www.lesfontaines.eu

Actualisation octobre 2018



Association Les Fontaines

Abbé Pierre Marlé

Centre de guidance familiale

LE TRAIT D'UNION

Médiation familiale



Prise de rendez-vous au secrétariat

☎ 02 32 21 58 14

✉ traitdunion@lesfontaines.fr

Association Loi 1901 à but non lucratif et d'utilité sociale
 Déclarée à la préfecture de l'Eure le 30.11.1955

Pour qui ?

Les personnes en rupture de communication au sein de la famille (parents, grands-parents, fratries, jeunes adultes, familles recomposées...)

Les adolescents en conflit avec leurs parents.

Les personnes mariées ou non qui envisagent une séparation, un divorce.

Les parents après la séparation.

Les conflits de successions.

Pour quoi faire ?

Rétablir la communication dans le couple, dans la famille recomposée, avec son adolescent...

Comprendre les enjeux de la séparation.

Organiser la vie des enfants, des parents après une séparation, une recombinaison familiale.

Négocier des accords durables dans l'intérêt de chacun.

Maintenir les relations intra familiales.

Repérer les rôles et les places de chacun : Parents, adolescents, beaux-parents, grands-parents, fratries...

Quand ?

A tout moment et le plus tôt possible dans les différends familiaux.

Comment ?

Dans le cadre d'entretiens confidentiels, le médiateur offre un espace d'écoute et de dialogue dans le respect des valeurs de chacun.

La médiation se met en place soit à la demande des personnes elles-mêmes (médiation conventionnelle), soit sur proposition du Juge aux Affaires Familiales dans le cadre d'une procédure (médiation judiciaire).

Avec qui ?

Un médiateur familial, professionnel qualifié, diplômé d'état.

Tiers indépendant, impartial, tenu à la confidentialité.

Où ?

27200 Vernon
Quartier « Les Blanchères »
40 rue Louise Damasse

27000 Evreux
ZI de Netreville
763 rue de Cocherel

27400 Louviers
22bis rue François Le Camus

27140 Gisors
CENTRE SOCIAL PAUL ELUARD
Rue Fabre d'Eglantine

27150 Etrépagny
MAISON DE SERVICE AU PUBLIC
3 rue Maison de Vatimesnil

27700 Les Andelys
ANNEXE MAIRIE
Rue des oiseaux

Nous proposons également des séances de médiation familiale à distance par le biais de Skype (vidéo conférence sur internet) pour les personnes éloignées géographiquement